



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Créteil
Division des établissements
Département de l'organisation scolaire (DOS)

Affaire suivie par :
Mylène Hamann
Tél : 01 57 02 65 59
Mél : Mylene.Hamann@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Annexe 1 : fiches missions service civique

Table des matières

Fiche n° 1 - Contribuer aux activités éducatives et pédagogiques de l'école primaire et accompagner des actions ou projets artistiques culturels et sportifs.	2
Fiche n° 2 - Contribuer aux activités éducatives et pédagogiques de l'école primaire et accompagner des actions ou projets d'éducation à la citoyenneté.	4
Fiche n° 3 - Contribuer aux activités éducatives et pédagogiques de l'école primaire et accompagner des actions ou projets en faveur de la transition écologique et du développement durable.	6
Fiche n° 4 - Contribuer à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.	8
Fiche n° 5 - Promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé au sein des écoles et établissements scolaires.	9
Fiche n° 6 - Contribuer à l'accompagnement à la scolarité des élèves des collèges et lycées et à l'animation de la vie collégienne ou lycéenne.	10
Fiche n° 7 - Participer aux actions d'éducation au développement durable ou aux projets artistiques, culturels ou sportifs dans les collèges et lycées.	12

Fiche n° 1 - Contribuer aux activités éducatives et pédagogiques de l'école primaire et accompagner des actions ou projets artistiques culturels et sportifs.

❖ Participation aux activités éducatives et pédagogiques :

Il peut être proposé au volontaire les activités suivantes :

- participer à l'accueil du matin ;
- faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information notamment sur les possibilités offertes par les classes de moins de trois ans en maternelle ;
- contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école ;
- participer à l'accompagnement d'une sortie scolaire, sous la responsabilité d'un adulte ;
- aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;
- accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité, avec un enseignant, sous la responsabilité d'un professionnel ;
- participer à la gestion des bibliothèques, centres de documentation (BCD) : assister les enseignants, notamment pour accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
- participer au dispositif "Devoirs faits" organisé pour l'accompagnement aux devoirs des élèves ;
- contribuer à l'apprentissage de la langue en école maternelle.

Dans le cadre de l'inclusion des élèves en situation de handicap, les volontaires pourront également :

- coopérer avec les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et adaptées en petits groupes favorisant l'inclusion et en assurant des actions de médiation ;
- coopérer avec des enseignants pour développer des activités nouvelles permettant aux élèves en situation de handicap (qu'ils soient accompagnés par un AESH ou non) de participer à des activités collectives scientifiques, culturelles, sportives et citoyennes (rencontres avec des élèves d'autres écoles ou établissements, spectacles, concerts, expositions, cérémonies, etc.) ou avec des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de ces élèves et à leur inclusion ;
- aider au montage et à l'animation d'ateliers de sensibilisation et d'échanges pour favoriser la participation active des élèves à la journée internationale des personnes handicapées célébrée le 3 décembre chaque année.

❖ Participation à des actions et projets artistiques, culturels et sportifs :

Dans le cadre des projets spécifiques (résidence d'artiste, classe à projet artistique et culturelle, compétition sport scolaire, action d'éducation par le sport, etc.) les volontaires pourront :

- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de ces projets à dimension partenariale
- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs tout au long du projet ou de l'action ;
- prendre part à des ateliers de pratique pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, etc.) ;
- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place ;

- soutenir les équipes éducatives, les élèves et les intervenants extérieurs dans l'organisation d'un temps fort de restitution (spectacle, concert, exposition, cérémonie...) lié au projet réalisé et ouvert à l'ensemble de la communauté éducative (parents, collectivités locales, autres établissements scolaires, etc.) ;
- assister et accompagner les enseignants dans l'organisation des dispositifs « Savoir rouler à vélo » et « Aisance à aquatique » ;
- accompagner les enseignants dans la sensibilisation des élèves aux mobilités douces ;
- assister les enseignants, pendant les temps de classe, notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves ;
- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine des arts, de la culture et du sport, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à faire émerger des actions ou projets spécifiques ;

Dans le cadre de l'héritage de Paris 2024, de la promotion des valeurs olympiques et paralympiques et du développement de la pratique physique et sportive des jeunes, les volontaires pourront également :

- aider à l'interface entre les écoles et les clubs sportifs ou associations sportives des territoires :
 - faciliter les rapprochements entre l'école et les clubs sportifs ;
- renforcer les passerelles entre les écoles et les clubs sportifs avec le label « Génération 2024 » :
 - aider à la mise en place d'une association sportive dans l'école si elle n'existe pas ;
 - sensibiliser la communauté éducative (enseignants, familles, agents, etc.) aux valeurs portées par le sport et l'olympisme.
- aider à la réalisation d'actions en faveur de la pratique physique et sportive des élèves :
 - aider les équipes pédagogiques à concevoir et mettre en œuvre des actions particulières et les temps forts de l'année : journée nationale du sport scolaire ;
 - soutenir les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre du dispositif des 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école élémentaire avec les professionnels compétents ;
 - accompagner les élèves dans leur engagement citoyen au sein de l'association sportive de l'école.

Fiche n° 2 - Contribuer aux activités éducatives et pédagogiques de l'école primaire et accompagner des actions ou projets d'éducation à la citoyenneté.

❖ Participation aux activités éducatives et pédagogiques :

Il peut être proposé au volontaire les activités suivantes :

- participer à l'accueil du matin ;
- faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information notamment sur les possibilités offertes par les classes de moins de trois ans en maternelle ;
- contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école ;
- participer à l'accompagnement d'une sortie scolaire, sous la responsabilité d'un adulte ;
- aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;
- accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité, avec un enseignant, sous la responsabilité d'un professionnel ;
- participer à la gestion des bibliothèques, centres de documentation (BCD) : assister les enseignants, notamment pour accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
- participer au dispositif "Devoirs faits" organisé pour l'accompagnement aux devoirs des élèves ;
- contribuer à l'apprentissage de la langue en école maternelle.

Dans le cadre de l'inclusion des élèves en situation de handicap, les volontaires pourront également :

- coopérer avec les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et adaptées en petits groupes favorisant l'inclusion et en assurant des actions de médiation ;
- coopérer avec des enseignants pour développer des activités nouvelles permettant aux élèves en situation de handicap (qu'ils soient accompagnés par un AESH ou non) de participer à des activités collectives scientifiques, culturelles, sportives et citoyennes (rencontres avec des élèves d'autres écoles ou établissements, spectacles, concerts, expositions, cérémonies, etc.) ou avec des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de ces élèves et à leur inclusion ;
- aider au montage et à l'animation d'ateliers de sensibilisation et d'échanges pour favoriser la participation active des élèves à la journée internationale des personnes handicapées célébrée le 3 décembre chaque année.

❖ Participation à des actions ou activités citoyennes :

Il peut être proposé au volontaire les activités suivantes :

- élaborer et co-animer des activités originales pour favoriser la participation active des élèves aux journées ou semaines d'engagement citoyen (semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, semaine de l'engagement, etc.), commémorations patriotiques, participation collective à des concours et à des « olympiades » ;
- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à l'émergence d'actions citoyennes dans le projet d'école ;

- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs (associations, collectivités, services publics, etc.) tout au long du projet ou de l'action ;
- prendre part à des ateliers liés à l'exercice du débat, du jugement et de l'argumentation (conseils d'élèves, ateliers philosophiques, etc.) pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux, etc.) ;
- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place (visites d'institutions, de lieux de mémoire, etc.) ;
- s'impliquer dans le développement de médias dans le cadre scolaire (webradio, journal scolaire, blog, affichages, etc.) ;
- s'impliquer auprès des équipes éducatives et des élèves dans l'organisation de temps forts liés à la citoyenneté : journée de la laïcité, journée de la mémoire et des génocides.

Fiche n° 3 - Contribuer aux activités éducatives et pédagogiques de l'école primaire et accompagner des actions ou projets en faveur de la transition écologique et du développement durable.

❖ Participation aux activités éducatives et pédagogiques :

Il peut être proposé au volontaire les activités suivantes :

- participer à l'accueil du matin ;
- faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information notamment sur les possibilités offertes par les classes de moins de trois ans en maternelle ;
- contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école ;
- participer à l'accompagnement d'une sortie scolaire, sous la responsabilité d'un adulte ;
- aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;
- accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité, avec un enseignant, sous la responsabilité d'un professionnel ;
- participer à la gestion des bibliothèques, centres de documentation (BCD) : assister les enseignants, notamment pour accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
- participer au dispositif "Devoirs faits" organisé pour l'accompagnement aux devoirs des élèves ;
- contribuer à l'apprentissage de la langue en école maternelle en insistant auprès des élèves allophones sur les activités proposées.

Dans le cadre de l'inclusion des élèves en situation de handicap, les volontaires pourront également :

- coopérer avec les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et adaptées en petits groupes favorisant l'inclusion et en assurant des actions de médiation ;
- coopérer avec des enseignants pour développer des activités nouvelles permettant aux élèves en situation de handicap (qu'ils soient accompagnés par un AESH ou non) de participer à des activités collectives scientifiques, culturelles, sportives et citoyennes (rencontres avec des élèves d'autres écoles ou établissements, spectacles, concerts, expositions, cérémonies, etc.) ou avec des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de ces élèves et à leur inclusion ;
- aider au montage et à l'animation d'ateliers de sensibilisation et d'échanges pour favoriser la participation active des élèves à la journée internationale des personnes handicapées célébrée le 3 décembre chaque année.

❖ Participation à des actions et projets d'éducation au développement durable :

Il peut être proposé au volontaire les activités suivantes :

- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et la direction de l'école et les partenaires de l'école, dans le cadre des projets d'éducation au développement durable ;
- contribuer à la mise en œuvre d'une démarche globale de développement durable (E3D) au sein de l'école
- participer à l'organisation d'événements pour fédérer et célébrer l'engagement de l'école en faveur de la transition écologique : fête de la nature au cours de laquelle on valorise les actions des élèves, inauguration d'un jardin pédagogique, cérémonie de remise de label, etc. ;

- accompagner l'organisation de l'école en faveur de la transition écologique en intégrant la dimension éducative : réduction de la consommation d'eau, d'énergie, réduction et valorisation des déchets, entretien d'un espace végétalisé, d'un potager, soins quotidiens à un petit élevage, etc. ;
- accompagner et animer le réseau des éco-délégués lorsqu'ils existent dans plusieurs classes de l'école ;
- aider à organiser des sorties scolaires dans la nature en particulier lorsqu'une classe gère une aire éducative terrestre, fluvial ou marine.

Fiche n° 4 - Contribuer à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.

Le ministère l'éducation nationale et de la jeunesse a fait de la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire une priorité qui se traduit par la mise en place de mesures concrètes venant compléter les actions de prévention déjà déployée depuis 2011.

L'action du volontaire en service civique s'inscrit toujours en complémentarité et non en substitution à un emploi.

Dans le cadre du programme Phare, devenu obligatoire pour toutes les écoles élémentaires, les collèges et les lycées :

- participer avec l'équipe programme à l'organisation, dans chaque école, collège ou lycée, des 10 heures annuelles d'apprentissages dont bénéficient tous les élèves du CP à la terminale, sur la prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales (CPS) ;
- contribuer avec les référents ambassadeurs au suivi des élèves ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement dans le second degré ;
- venir en appui des référents départementaux chargés de la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire dans l'accompagnement des établissements scolaires souhaitant mettre en œuvre des actions de prévention.

A l'occasion de l'organisation d'événements :

- aider à l'organisation des temps forts du programme Phare qui marquent l'année scolaire : la journée nationale de mobilisation contre le harcèlement, le Safer Internet Day (journée internationale pour un internet sans crainte), le prix « Non au harcèlement » ;
- accompagner des classes ou groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place ;
- venir en appui des actions de sensibilisation des parents d'élèves aux phénomènes de harcèlement, notamment le cyberharcèlement ;
- participer à la mise œuvre d'activités visant à développer les compétences psychosociales (exemples : jeux coopératifs, lecture de textes permettant d'échanger sur la notion de point de vue pour développer l'empathie, etc.) en lien avec les équipes pédagogiques et éducatives ;
- plus largement, s'impliquer dans toutes les actions ayant trait à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.

Concernant les partenariats et les ressources liés à la lutte contre le harcèlement :

- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine de la lutte contre le harcèlement ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines ;
- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs (associations, collectivités, services publics, etc.) tout au long du projet ou de l'action ;
- s'impliquer dans le développement de médias dans le cadre scolaire (webradio, journaux d'établissement, blog, etc.) en mobilisant les élèves autour de la lutte contre le harcèlement.

Fiche n° 5 - Promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé au sein des écoles et établissements scolaires.

L'action du volontaire en service civique s'inscrit toujours en complémentarité et non en substitution à un emploi.

Dans le cadre des actions de sensibilisation dans le champ de la santé, le volontaire pourra notamment :

- aider les écoles et les établissements scolaires ou les maisons des lycéens dans la réalisation d'actions de promotion de la santé dans ses trois dimensions : éducation à la santé, prévention et protection ;
- être en appui du personnel enseignant, de santé et d'éducation pour la mise en place d'actions éducatives pour chaque cycle de la scolarité de l'élève ;
- contribuer à l'amélioration des échanges entre les acteurs de l'école ou de l'établissement, les familles et les acteurs locaux pour la mise en œuvre de démarche de prévention ;
- participer à la mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves ;
- s'impliquer et impliquer les élèves dans l'amélioration d'un environnement le plus favorable possible à la santé et au bien-être.

Il pourra également donner des informations aux élèves, répondre à leurs questions, assurer des permanences, participer à améliorer l'utilisation par les élèves des ressources et services, organiser des expositions itinérantes, notamment sur les thèmes suivants :

- prévention des conduites addictives ;
- prévention des accidents de la vie courante ;
- éducation à l'alimentation en lien avec la promotion de l'activité physique.

Le volontaire pourra venir en appui des professionnels qui sensibilisent les personnels et les élèves aux questions d'hygiène et de sécurité et aux conduites à risques. Il pourra contribuer à des animations de sensibilisation aux gestes qui sauvent.

Le volontaire pourra également co-animer des débats de santé en lien avec les enseignants et les partenaires, pour mettre en place des séances de prévention organisées auprès des élèves. Il pourra également accompagner les élèves à la conception d'outils de communication et de supports pédagogiques à destination des jeunes en lien avec des professeurs et/ou le CPE.

Enfin, outre les activités présentées dans le cadre de la présente fiche, un volontaire en service civique peut participer au dispositif "Devoirs faits" organisé pour l'accompagnement aux devoirs de petits groupes d'élèves volontaires.

Fiche n° 6 - Contribuer à l'accompagnement à la scolarité des élèves des collèges et lycées et à l'animation de la vie collégienne ou lycéenne.

L'action du volontaire en service civique s'inscrit toujours en complémentarité et non en substitution à un emploi.

Outre les activités présentées dans le cadre de la présente fiche, un volontaire en service civique peut également participer au dispositif "devoirs faits" organisé pour l'accompagnement aux devoirs.

❖ Participer à la lutte contre le décrochage scolaire :

L'action du volontaire en service civique dans le cadre du décrochage scolaire s'inscrit en complémentarité avec l'activité du service de vie scolaire et en cohérence avec le volet éducatif du projet d'établissement.

Il peut être proposé au volontaire les activités suivantes :

- participer aux actions et initiatives relatives à la persévérance scolaire ;
- participer à la prévention de l'abandon scolaire précoce ;
- participer aux entretiens réguliers avec les jeunes en risque de décrochage scolaire, répondre à leurs questions, les rassurer ;
- participer aux rencontres entre ces jeunes et des professionnels dans les secteurs d'activité qui les intéressent ;
- accompagner les jeunes sortis du système scolaire dans leur retour en formation, dans le cadre des missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) ;
- participer aux activités de remobilisation proposées par les MLDS aux jeunes et proposer de nouvelles activités de remobilisation ludiques (théâtre, sport, loisirs créatifs) ;
- informer les jeunes et leurs familles sur le rôle et les activités des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) dont le but est d'identifier et de proposer aux jeunes sortis du système scolaire une solution de retour en formation ou professionnelle adaptée à leurs souhaits ;
- participer aux rencontres entre les acteurs des plateformes et les jeunes en situation de décrochage scolaire : les aider à définir quel projet ils envisagent et par la suite les accompagner dans leurs démarches (entretiens avec les missions locales, les centres d'information jeunesse, inscription à des formations, etc.) en tant que parrain ;
- informer les jeunes au sein des structures qu'ils fréquentent sur leurs droits en matière d'accompagnement pour le retour en formation et faciliter leurs prises de contact lors de ces campagnes de communication.

❖ Participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation :

Au sein d'un EPLE, en appui aux missions des PsyEN et sous l'autorité du chef d'établissement, le volontaire pourra :

- accompagner le jeune pour l'acquisition, d'une part, d'une meilleure connaissance de lui-même et le développement de sa capacité à entreprendre et, d'autre part, de connaissance des formations et métiers en lien avec le monde économique. Cet accompagnement pourra prendre la forme d'appuis à l'animation d'ateliers de découverte au centre de documentation et d'information de l'établissement (CDI), de préparation de rencontres avec des professionnels, ou d'accompagnement de visites en entreprise ou de lieux de formation (LEGT, LP et CFA) ;
- aider à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel pour lequel le volontaire pourra compléter les interventions du PsyEN par un rôle de tutorat/mentorat pour les élèves nécessitant un

accompagnement renforcé. Son action sera également tournée en direction des familles, en particulier au moment des démarches administratives (dossier à remplir) requises par les procédures d'orientation (fiche de dialogue) et d'affectation (dossier Affelnet). Le VSC aura un simple rôle d'explication pédagogique et ne pourra pas faire à la place des familles.

Par ailleurs, le jeune peut accomplir sa mission ou des temps de sa mission en centre d'information et d'orientation (CIO). En lien avec le directeur du centre, le volontaire apporte sa contribution aux principales missions, notamment pour accueillir et guider le public dans l'espace documentaire et multimédia du CIO. Le volontaire apporte également sa contribution à l'organisation d'événements comme l'organisation de forum des métiers ou des portes ouvertes.

❖ Participer à l'animation de la vie collégienne ou lycéenne :

Cette mission peut se décliner à travers les activités suivantes :

- participer à l'animation des semaines de l'engagement et de la démocratie, encourager la formation par les pairs en accompagnant les élus volontaires, encourager la participation des élèves ;
- participer à la préparation et à l'animation des réunions du conseil de la vie collégienne ou lycéenne, accompagner les élèves élus et favoriser les initiatives des lycéens ;
- faciliter la coordination entre conseils de la vie collégienne (CVC) ou lycéenne (CVL), inter-CVL et conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), faciliter l'articulation avec les autres instances de l'établissement, renforcer la capacité de communication des élus ;
- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de projets à dimension partenariale (mise en place de conventions, etc.) ;
- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs (associations, collectivités, services publics, bénévoles de la réserve citoyenne, etc.) tout au long du projet ou de l'action ;
- prendre part à des ateliers liés à l'exercice du débat, du jugement et de l'argumentation (café-débat, ateliers philosophiques, etc.) pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux, etc.) ;
- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place (visites d'institutions, de lieux de mémoire, etc.) ;
- accompagner les lycéens dans la structuration ou l'animation d'une maison des lycéens, dans le respect de l'autonomie de leur association ;
- accompagner les équipes éducatives et les élèves dans l'organisation de temps forts liés à la citoyenneté comme la journée de la laïcité, la journée de la mémoire et des génocides, la journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition, etc. ;
- initier des actions de sensibilisation à l'égalité entre les filles et les garçons, etc.

Fiche n° 7 - Participer aux actions d'éducation au développement durable ou aux projets artistiques, culturels ou sportifs dans les collèges et lycées.

Les missions précises des volontaires seront décidées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements.

L'action du volontaire en service civique dans le cadre de cette mission s'inscrit en complémentarité et non en substitution à un emploi.

Outre les activités présentées dans le cadre de la présente fiche, notamment la participation à des actions et projets d'éducation au développement durable (EDD), un volontaire en service civique peut également participer au dispositif "devoirs faits" organisé pour l'accompagnement aux devoirs.

Au-delà de contribuer à l'action du référent EDD de l'établissement, il peut être proposé au volontaire les activités suivantes :

- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants, la direction et les partenaires de l'établissement, dans le cadre des projets d'éducation développement durable ; s'appuyer sur le comité de pilotage EDD s'il existe dans l'établissement ;
 - participation à des réalisations concrètes en veillant à la mobilisation et l'implication des élèves ;
 - participer à l'organisation d'événements pour fédérer et célébrer l'engagement de l'établissement en faveur de la transition écologique : semaine du développement durable au cours de laquelle sont valorisées les actions des élèves, inauguration d'un jardin pédagogique, cérémonie de remise de label, etc. ;
 - accompagner l'organisation au sein de l'établissement de mesures en faveur de la transition écologique en intégrant la dimension éducative : réduction de la consommation d'eau, d'énergie, réduction et valorisation des déchets, entretien d'un espace végétalisé, d'un potager, soins quotidiens à un petit élevage, etc. ;
 - accompagnement et animation du réseau des éco-délégués en lien avec le référent EDD et le référent vie collégienne ou lycéenne de l'établissement : contribution à la gestion de l'espace dédié et accompagnement des temps collectifs, soutien à leur mobilisation et accompagnement de leurs actions dans les domaines où ils ont décidé d'agir ;
 - en appui sur les événements programmés, aider à l'organisation de temps de rencontre et d'échanges avec des acteurs de la transition écologique ;
 - aider à organiser des sorties scolaires dans la nature en particulier lorsqu'une classe gère une aire éducative terrestre, fluviale ou marine.
- ❖ Participation à des actions et projets artistiques et culturels et sportifs :
- accompagner les équipes éducatives dans la mise en œuvre d'actions visant au renforcement de rôle éducatif du sport et à la valorisation d'une pratique sportive régulière ;
 - aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs tout au long du projet ou de l'action ;
 - prendre part à des ateliers de pratique pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, etc.) ;
 - accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place ;
 - accompagner les actions en faveur du développement de la pratique sportive à destination des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de l'héritage de Paris 2024, de la promotion des valeurs olympiques et paralympiques et du développement de la pratique physique et sportive des jeunes, les volontaires pourront également :

- aider à l'interface entre les établissements et les clubs sportifs ou associations sportives des territoires :
 - faciliter les rapprochements entre l'établissement et les clubs sportifs ;
 - aider à la mise en place d'une association sportive dans l'établissement ;
 - sensibiliser la communauté éducative (enseignants, familles, agents, etc.) aux valeurs portées par le sport et l'olympisme.
- aider à la réalisation d'actions en faveur de la pratique physique et sportive des jeunes :
 - aider les équipes pédagogiques à concevoir et mettre en œuvre des actions particulières et les temps forts de l'année : journée nationale du sport scolaire, semaine olympique et paralympique et journée olympique ;
- soutenir les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre du dispositif 2h de sport de plus au collège avec les professionnels compétents :
 - accompagner les élèves dans leur engagement citoyen au sein de l'association sportive de l'établissement.
- sensibiliser la communauté éducative au label Génération 2024 :
 - informer de son existence et de son contenu, préciser les modalités d'obtention et de mise en œuvre du label, transmettre les coordonnées des bons interlocuteurs.

Dans le cadre de l'organisation du temps libre des internes, les volontaires pourront également :

- faciliter les liens avec les acteurs externes qui interviennent en complément des personnels de l'établissement (associations, structures sportives ou culturelles, etc.),
- participer à la vie ou à la création d'outils de communication propre à l'internat (site web, publication interne, brochures, etc.) et contribuer au développement des usages pédagogiques du numérique,
- contribuer au développement de l'engagement associatif des internes en menant des activités originales avec des petits groupes de volontaires ;
- contribuer à l'organisation d'ateliers de jeux éducatifs dans les domaines indiqués.

Le cadre de la mission :

- Un encadrant et/ou un tuteur supervise(nt) la mission.
- Les candidatures devront faire l'objet d'un avis après un entretien, conduit par le chef d'établissement ou le directeur de centre d'information et d'orientation, responsables des actions, des structures de retour à l'école et des réseaux FOQUALE ou son représentant, afin de pouvoir garantir la sécurité corporelle, affective, psychique des élèves dont le suivi et l'accompagnement leur seront confiés.
- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « Devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.
- Les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres).